

**SERVITUDE DE PASSAGE**  
**DES RÉSEAUX AEP**  
**SUR LA PARCELLE CW 282 AU PROFIT DES PARCELLES CW 295, 296 ET 288**

**Désignations des biens**

**- I - Fonds dominants**

**PARCELLES CW 295 ET 296**

**Propriétaire**

Le syndicat des copropriétaires dénommé **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE OCEAN**, ayant son siège à GUIDEL (56520), route Côtière, La Falaise, non immatriculée au SIREN.

**Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	295	LA FALAISE	01 ha 43 a 00 ca
CW	296	LA FALAISE	03 ha 27 a 37 ca

**PARCELLE CW 288**

**Propriétaire**

La Société dénommée **SNC IMMOBRA**, Société en nom collectif au capital de 44413681,00 €, dont le siège est à BOURG-LA-REINE (92340), 63 avenue du Général Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 333162493 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

**Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	288	LA FALAISE	00 ha 09 a 81 ca

**- II - Fonds servant**

**Propriétaire**

Commune de GUIDEL

**Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	282	LA FALAISE	00 ha 01 a 36 ca

## **Modalités d'exercice de la servitude**

### **Emprise de la servitude**

*L'emprise de ce droit de passage de réseaux d'adduction d'eau potable, concédé à titre de servitude réelle et perpétuelle, est figurée en bleu au plan annexé, établi par le cabinet QUARTA, géomètre-expert à LANESTER (56600), 15 allée de Kerviec, approuvé par les parties.*

*Ainsi qu'il a été expliqué dans les modalités d'exercice de la précédente servitude, cette canalisation préexistante part de la parcelle CW 304 (site « Beg er Lenn ») et passe par les parcelles CW 282, CW 285, CW 295 et CW 296 (assiette du site « Guidel Océan », objet d'une servitude distincte) pour aboutir à la parcelle CW 288, correspondant à la maison du directeur, qui demeure la propriété de la SNC IMMOBRA.*

### **Entretien des réseaux**

*Il appartiendra au propriétaire du fonds dominant de faire entretenir le réseau à ses frais exclusifs.*

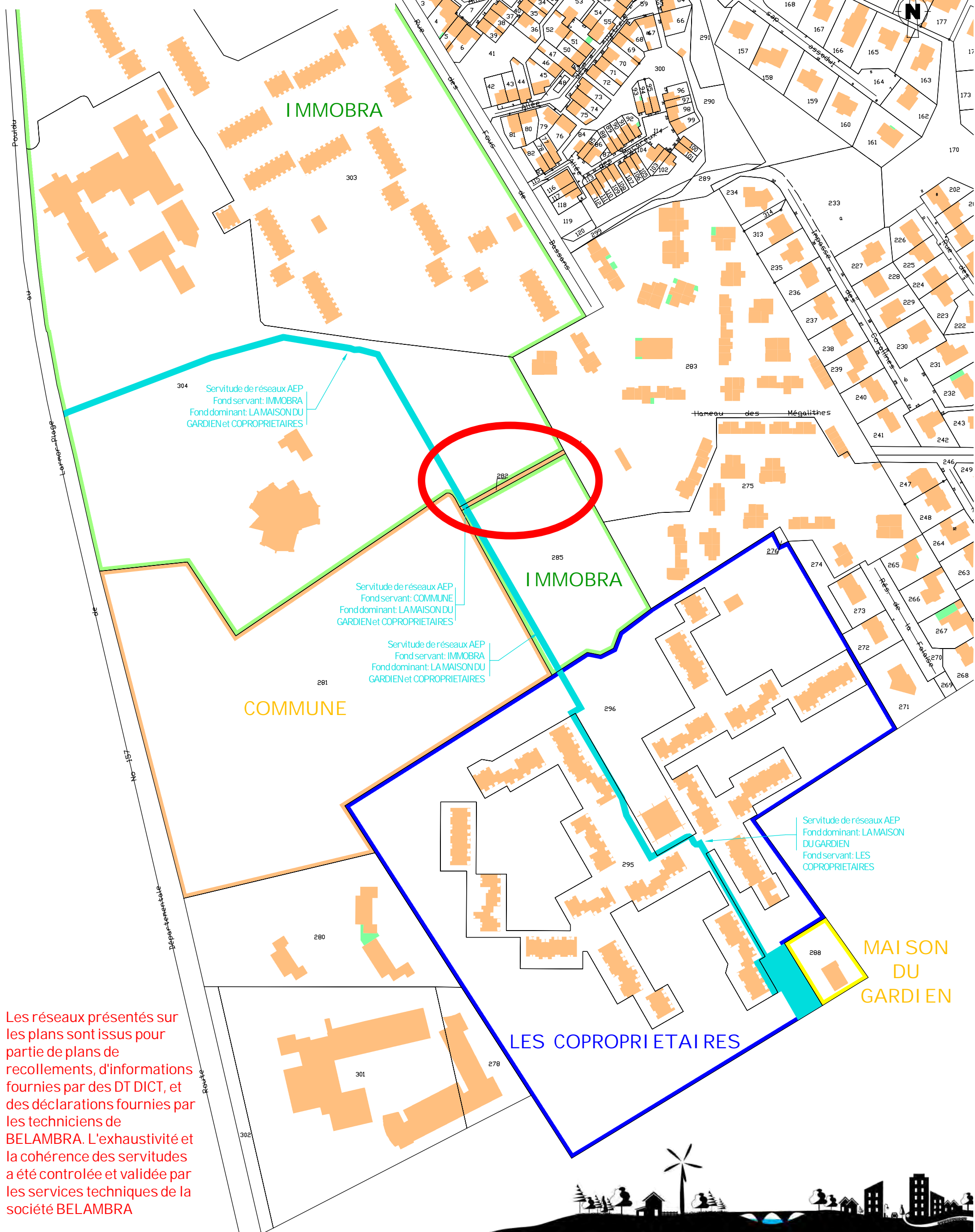
*Il s'oblige à faire remettre à ses frais le fonds servant dans l'état où il a été trouvé avant tous travaux ultérieurs de réparations ou entretien, de manière à n'apporter à son propriétaire que le minimum de nuisances.*

*En cas de détérioration apportée à cette canalisation du fait du propriétaire du fonds servant ou du fonds dominant, ce dernier devra en faire effectuer à ses seuls frais la réparation sans délai.*

*Etant précisé que toutes les interventions techniques et entretien sur cette servitude ne pourront être effectués que par les services compétents autorisés en la matière et non par le propriétaire du fonds dominant lui-même.*

# PLAN DE SERVITUDE AEP

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 056-215600784-20231128-DEL\_2023\_102-DE



Servitude de réseaux AEP  
Fond servant: IMMOBRA  
Fond dominant: LA MAISON DU GARDIEN et COPROPRIETAIRES

Servitude de réseaux AEP  
Fond servant: COMMUNE  
Fond dominant: LA MAISON DU GARDIEN et COPROPRIETAIRES

Servitude de réseaux AEP  
Fond servant: IMMOBRA  
Fond dominant: LA MAISON DU GARDIEN et COPROPRIETAIRES

Servitude de réseaux AEP  
Fond dominant: LA MAISON DU GARDIEN  
Fond servant: LES COPROPRIETAIRES

Les réseaux présentés sur les plans sont issus pour partie de plans de recollements, d'informations fournies par des DT DICT, et des déclarations fournies par les techniciens de BELAMBRA. L'exhaustivité et la cohérence des servitudes a été contrôlée et validée par les services techniques de la société BELAMBRA



# **SERVITUDE DE PASSAGE DES RÉSEAUX EU SUR LA PARCELLE CW 282 AU PROFIT DES PARCELLES CW 295, 296 ET 288**

## Désignations des biens

### - I - Fonds dominants

#### **PARCELLES CW 295 ET 296**

##### **Propriétaire**

Le syndicat des copropriétaires dénommé **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE OCEAN**, ayant son siège à GUIDEL (56520), route Côtière, La Falaise, non immatriculée au SIREN.

##### **Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	295	LA FALAISE	01 ha 43 a 00 ca
CW	296	LA FALAISE	03 ha 27 a 37 ca

#### **PARCELLE CW 288**

##### **Propriétaire**

La Société dénommée **SNC IMMOBRA**, Société en nom collectif au capital de 44413681,00 €, dont le siège est à BOURG-LA-REINE (92340), 63 avenue du Général Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 333162493 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

##### **Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	288	LA FALAISE	00 ha 09 a 81 ca

### - II - Fonds servant

##### **Propriétaire**

Commune de GUIDEL

##### **Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	282	LA FALAISE	00 ha 01 a 36 ca

## Modalités d'exercice de la servitude

### **Emprise de la servitude**

*L'emprise de ce droit de passage de réseaux d'eaux usées, concédé à titre de servitude réelle et perpétuelle, est figurée en hachuré rose au plan annexé, établi par le cabinet QUARTA, géomètre-expert à LANESTER (56600), 15 allée de Kerviec, approuvé par les parties.*

*Les canalisations préexistantes partent des parcelles CW 288, CW 295, CW 296 et passent par les parcelles CW 282, CW 285, CW 303 et 304 (assiette du site « Beg er Lenn ») pour aboutir à la route départementale de Larmor-Plage.*

### **Entretien des réseaux**

*Il appartiendra au propriétaire du fonds dominant de faire entretenir les canalisations objet de cette servitude à ses frais exclusifs.*

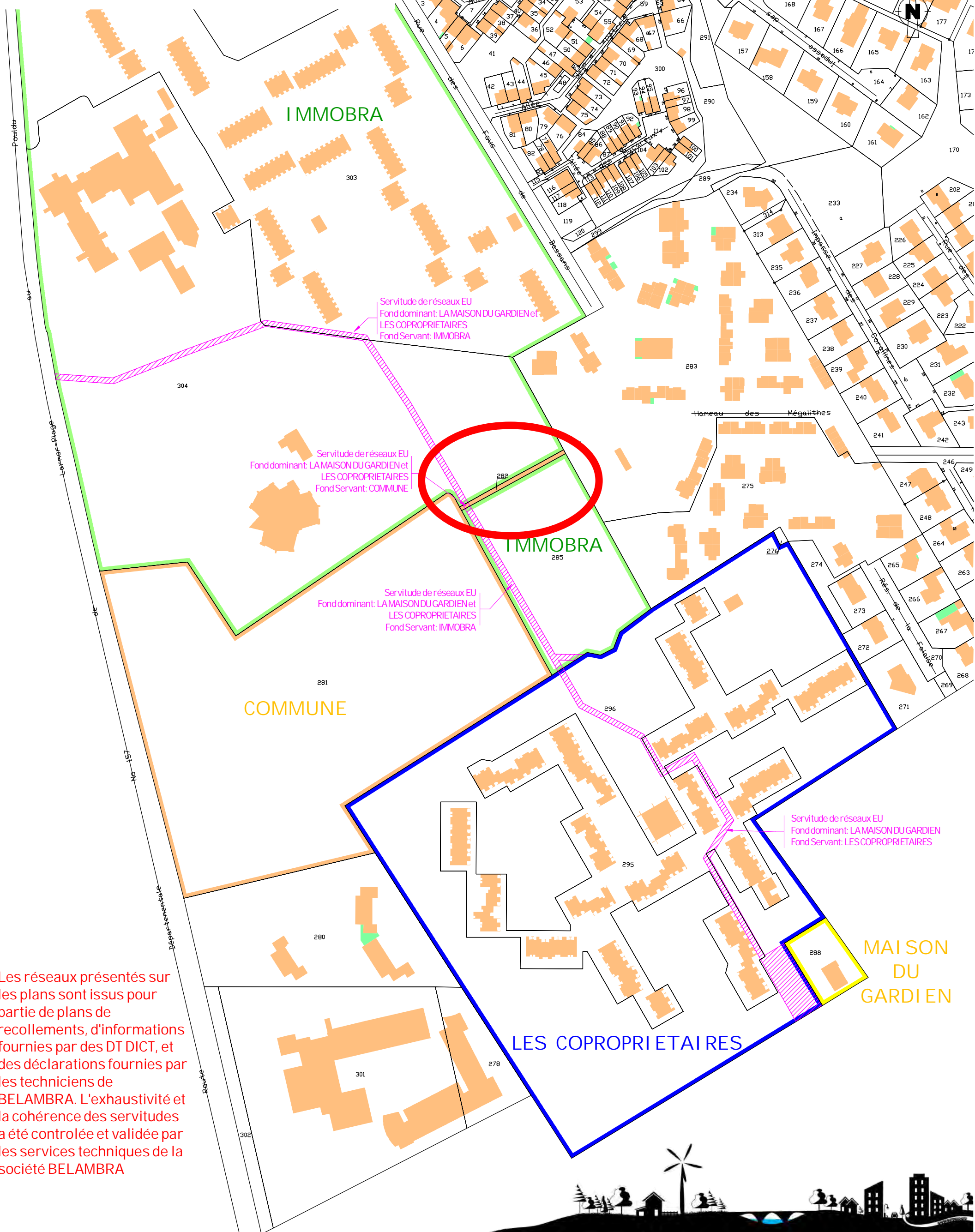
*Il s'oblige à faire remettre à ses frais le fonds servant dans l'état où il a été trouvé avant tous travaux ultérieurs de réparations ou entretien, de manière à n'apporter à son propriétaire que le minimum de nuisances.*

*En cas de détérioration apportée à ces canalisations du fait du propriétaire du fonds servant, ce dernier devra en faire effectuer à ses seuls frais la réparation sans délai.*

*Etant précisé que toutes les interventions techniques et entretien sur cette servitude ne pourront être effectués que par les services compétents autorisés en la matière et non par le propriétaire du fonds dominant lui-même.*

# PLAN DE SERVITUDE EU

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 056-215600784-20231128-DEL\_2023\_102-DE



Les réseaux présentés sur les plans sont issus pour partie de plans de recollements, d'informations fournies par des DT DICT, et des déclarations fournies par les techniciens de BELAMBRA. L'exhaustivité et la cohérence des servitudes a été contrôlée et validée par les services techniques de la société BELAMBRA



# **SERVITUDE DE PASSAGE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES SUR LA PARCELLE CW 282 AU PROFIT DE LA PARCELLE CW 304**

## **Désignations des biens**

### **- I - Fonds dominant**

#### **Propriétaire**

La Société dénommée **SNC IMMOBRA**, Société en nom collectif au capital de 44413681,00 €, dont le siège est à BOURG-LA-REINE (92340), 63 avenue du Général Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 333162493 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

#### **Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	304	LA FALAISE	03 ha 81 a 71 ca

Formant le lot C de l'ASL dénommée Beg er Lenn.

### **- II - Fonds servant**

#### **Propriétaire**

Commune de GUIDEL

#### **Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	282	LA FALAISE	00 ha 01 a 36 ca

## **Modalités d'exercice de la servitude**

### **Emprise de la servitude**

L'emprise de ce droit de passage de réseaux électriques, concédé à titre de servitude réelle et perpétuelle, est figurée en bleu au plan annexé, établi par le cabinet QUARTA, géomètre-expert à LANESTER (56600), 15 allée de Kerviec, approuvé par les parties.

Ainsi qu'il a été expliqué dans les modalités d'exercice de la précédente servitude, ce réseau préexistant part du local Tableau Général Basse Tension (TGBT) situé dans le sous-sol du pavillon d'accueil du site Océan (parcelle CW 296) et traverse les parcelles CW 285 et 282 pour aboutir à la salle de spectacle du site Beg er Lenn présente sur la parcelle CW 304.

Les parties précisent que le tracé matérialisé en hâchuré rouge correspond quant à lui à la ligne haute tension, laquelle alimente les différents transformateurs existants au sein des sites Beg er Lenn et Océan.



*Cette ligne préexistante part de la rue des Fous de Bassans et passe par les parcelles CW 303, CW 304 (site « Beg er Lenn »), CW 282 (propriété de la commune, objet d'une servitude distincte) et CW 285, pour aboutir aux parcelles CW 295 et CW 296, correspondant à l'assiette du site « Guidel Océan », et notamment au local TGBT situé dans le sous-sol du pavillon d'accueil du site Océan.*

### **Entretien des réseaux**

*Il appartiendra au propriétaire du fonds dominant de faire entretenir le réseau à ses frais exclusifs.*

*Le propriétaire du fonds dominant s'oblige à faire remettre à ses frais le fonds servant dans l'état où il a été trouvé avant tous travaux ultérieurs de réparations ou entretien, de manière à n'apporter à son propriétaire que le minimum de nuisances.*

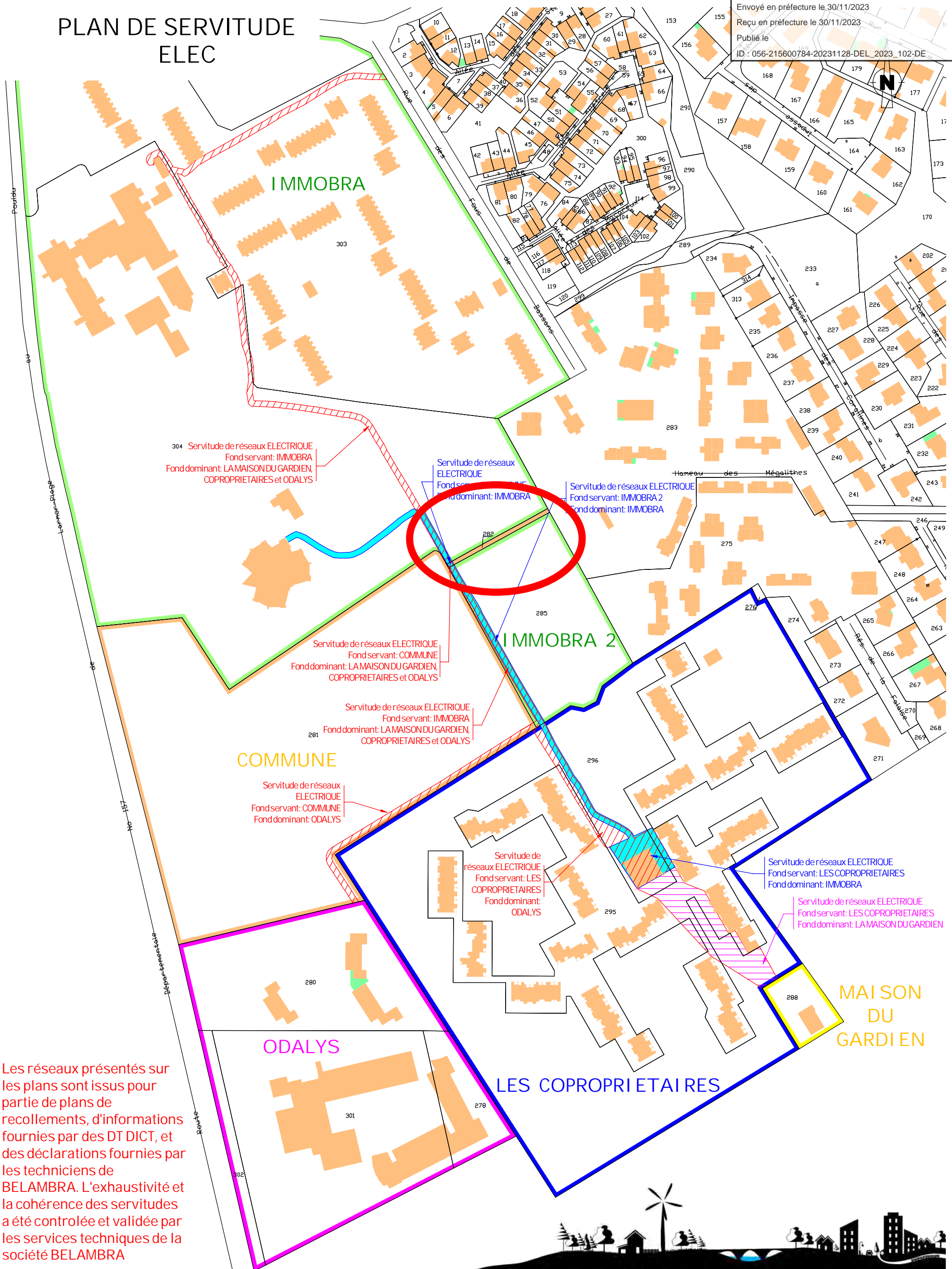
*En cas de détérioration apportée aux réseaux du fait du propriétaire du fonds servant ou du fonds dominant, ce dernier devra en faire effectuer à ses seuls frais la réparation sans délai.*

*Étant précisé que toutes les interventions techniques et entretien sur cette servitude ne pourront être effectués que par les services compétents autorisés en la matière et non par le propriétaire du fonds dominant lui-même.*



# PLAN DE SERVITUDE ELEC

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 056-215600784-20231128-DEL\_2023\_102-DE



Les réseaux présentés sur les plans sont issus pour partie de plans de recollements, d'informations fournies par des DT DICT, et des déclarations fournies par les techniciens de BELAMBRA. L'exhaustivité et la cohérence des servitudes a été contrôlée et validée par les services techniques de la société BELAMBRA

# **SERVITUDE DE PASSAGE DES RÉSEAUX TELECOM SUR LA PARCELLE CW 282 AU PROFIT DES PARCELLES CW 295, 296 ET 288**

## Désignations des biens

### - I - Fonds dominants

#### **PARCELLES CW 295 ET 296**

##### **Propriétaire**

Le syndicat des copropriétaires dénommé **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE OCEAN**, ayant son siège à GUIDEL (56520), route Côtière, La Falaise, non immatriculée au SIREN.

##### **Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	295	LA FALAISE	01 ha 43 a 00 ca
CW	296	LA FALAISE	03 ha 27 a 37 ca

#### **PARCELLE CW 288**

##### **Propriétaire**

La Société dénommée **SNC IMMOBRA**, Société en nom collectif au capital de 44413681,00 €, dont le siège est à BOURG-LA-REINE (92340), 63 avenue du Général Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 333162493 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

##### **Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	288	LA FALAISE	00 ha 09 a 81 ca

### - II - Fonds servant

##### **Propriétaire**

Commune de GUIDEL

##### **Désignation**

Parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
CW	282	LA FALAISE	00 ha 01 a 36 ca

## **Modalités d'exercice de la servitude**

### **Emprise de la servitude**

*L'emprise de ce droit de passage de réseaux Télécom, concédé à titre de servitude réelle et perpétuelle, est figurée en vert au plan annexé, établi par le cabinet QUARTA, géomètre-expert à LANESTER (56600), 15 allée de Kerviec, approuvé par les parties.*

*Les gaines préexistantes partent de la route départementale de Larmor-Plage et passent par les parcelles CW 282 (propriété de la commune, objet d'une servitude distincte), CW 285, CW 303 et 304 (site Beg er Lenn) pour aboutir aux parcelles CW 288 (maison du directeur), CW 295, CW 296 (site Océan), et notamment à la base d'alimentation du réseau Orange, située dans le sous-sol du pavillon d'accueil du site Océan, laquelle base dessert le site Océan et la maison du directeur.*

### **Entretien des réseaux**

*Il appartiendra au propriétaire du fonds dominant de faire entretenir les gaines objet de cette servitude à ses frais exclusifs.*

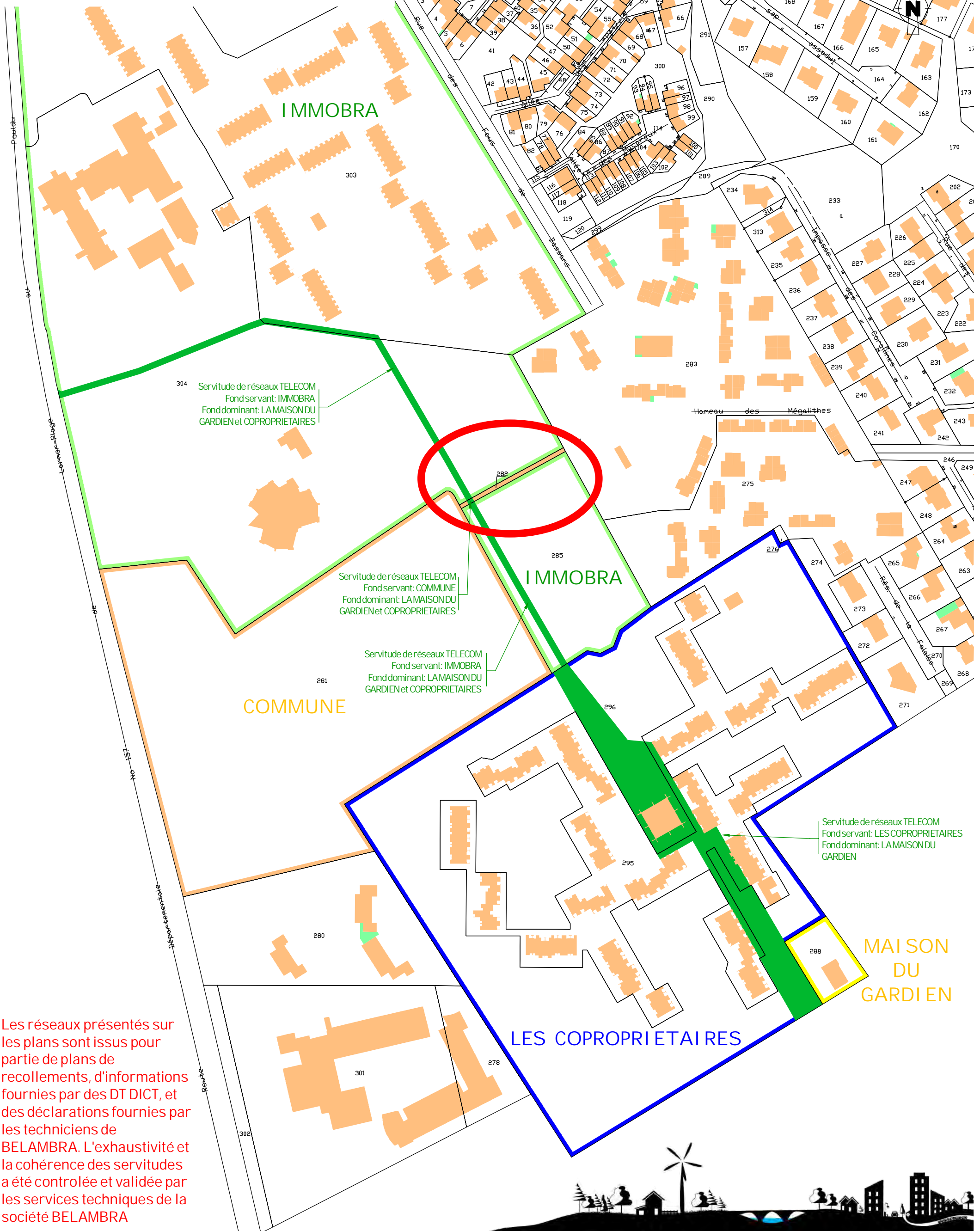
*Il s'oblige à faire remettre à ses frais le fonds servant dans l'état où il a été trouvé avant tous travaux ultérieurs de réparations ou entretien, de manière à n'apporter à son propriétaire que le minimum de nuisances.*

*En cas de détérioration apportée à ces gaines du fait du propriétaire du fonds servant, ce dernier devra en faire effectuer à ses seuls frais la réparation sans délai.*

*Etant précisé que toutes les interventions techniques et entretien sur cette servitude ne pourront être effectués que par les services compétents autorisés en la matière et non par le propriétaire du fonds dominant lui-même.*

# PLAN DE SERVITUDE TELECOM

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 056-215600784-20231128-DEL\_2023\_102-DE



Les réseaux présentés sur les plans sont issus pour partie de plans de recollements, d'informations fournies par des DT DICT, et des déclarations fournies par les techniciens de BELAMBRA. L'exhaustivité et la cohérence des servitudes a été contrôlée et validée par les services techniques de la société BELAMBRA